

Direction Générale de la Solidarité et de l'Action Sociale

Direction de la Solidarité

APA – Première demande

Les sommes versées au titre de l'APA ne donnent pas lieu à récupération

□ A domicile □ En établissement

- 1. Le dossier doit impérativement être rempli dans son intégralité et accompagné des pièces justificatives figurant en page 4.
- 2. En cas de dossier non rempli ou d'absence de pièces justificatives, le dossier d'Allocation Personnalisée d'Autonomie sera déclaré incomplet.

LE DEMANDEUR

NOM:	Nom de jeune f	Nom de jeune fille :		
Prénom:				
Date et lieu de naissance : Nationalité :				
☐ Marié(e) ☐ Veuf(ve)	□ Pacsé(e) □ Divorcé(e)	☐ Concubin(e)	☐ Célibataire	
Adresse du domicile :				
N° téléphone :	Mail :			
	☐ MSA ☐ CNR. ☐ Autres (précisez) :			
➤ Mesure de protection (curat ☐ oui (joindre obligatoirement				
PERSONNE A CONTAC	<u>CTER</u> (autre que le demandeur)			
NOM:	Prénoi	n :		
Adresse:				
N° téléphone :				
Lien de parenté :				

Dossier à retourner daté et signé au :

Conseil Départemental du Puy-de-Dôme Direction de la Solidarité - Service Aide Sociale Prestations 24 rue Saint-Esprit 63033 CLERMONT-FERRAND cedex 1

► Si vous ne résidez pas à votre domicile, veuillez co	ocher l'une d	les cases suivantes :	:
☐ établissement d'hébergement pour personnes âgées Nom : Adresse :			
☐ domicile d'une famille accueillant à titre onéreux : Nom de l'accueillant : Adresse :			
☐ foyer logement / résidence autonomie Nom : Adresse :			
☐ domicile d'un tiers (famille, amis,). Lien de parent Date d'arrivée :			
► Adresse du domicile avant l'hébergement en onéreux, en foyer logement / résidence autonomie ou N°	ı au domicile	e d'un tiers : Bâtiment :	
► Si vous résidez depuis moins de trois mois dan précédente : N°		Bâtiment :	
 ▶ Bénéficiez-vous actuellement : - d'une majoration pour aide constante d'une tierce per - de la prestation complémentaire pour recours à tierce - de l'aide-ménagère versée par les caisses de retraite - de l'allocation compensatrice pour tierce personne - de la prestation de compensation du handicap - de l'aide-ménagère au titre de l'aide sociale départem 	e personne	□ OUI	□ NON □ NON □ NON □ NON □ NON □ NON
NB: L'APA n'est cumulable avec aucune des prestations	ci-dessus		
LE(LA) CONJOINT(E), CONCUBIN(E), PA	ACSE(E)		
NOM et Prénom : Date de naissance : En activité □ OUI □ NON			
► Lieu de résidence du(de la) conjoint(e), concubin(☐ Domicile ☐ Établissement ☐ Fa N°	amille d'accu	eil à titre onéreux	

LES REVENUS ET LE PATRIMOINE DU FOYER: A remplir impérativement

Nature		Adresse		
En ce qui concer	ne votre logement, Usufruitie		☐ Occupa	nt à titre gratuit
Joindre copie de	Y e(s) taxe(s) foncièi	re(s)		
► COMPTE(ASSURANCI	• •	(S), CAPITAUX	MOBILIERS, E	PARGNE,
	D	emandeur	Conjoint(e), Cor	ncubin(e), Pacsé(e)
ature	Montant	Nom de la/les banque(s)	Montant	Nom de la/les banque(s)
Compte courant				
ivret(s) pargne				
assurance(s) ie(s)				
utres				
vous ne disposez	d'aucun placement	, cochez la case ci-con	ntre 🗆	•
	, 0	les attestation(s) de v nent(s) bancaire(s) et		\ / =
DEMANDE I Ne pas demand	DE CARTE MO er la/les CMI si ve	DBILITE INCLUS	SION (CMI) re d'une/des carte((s) équivalente(s) (carto léfinitif ou arrivant à
	ttribution de la CMI te d'autonomie (GIR	seront examinées par l' ').	équipe médico-sociale	e lors de l'évaluation de
	néficier de la CMI-F néficier de la CMI-S		Oui □ Oui □	Non □ Non □
		IR 1 ou 2 (perte d'autor CMI-Invalidité et CMI-		us pourrez bénéficier sans
	_	position pour la carte CN position pour la carte CN		

Je m'engage à signaler toute modification concernant ma situation et celle de mon conjoint((e),
ou concubin(e), ou pacsé(e).	

Je soussigné(e),	agissant en mon nom propre/en
ma qualité de représentant (1) de	certifie sur
l'honneur l'exactitude des renseignements figurant ci-d	essus qui sont fournis dans le cadre d'une
demande d'allocation personnalisée d'autonomie et auto-	rise les services du Conseil départemental à
transmettre ce dossier à ma caisse de retraite dans	l'hypothèse où ma demande d'allocation
personnalisée d'autonomie serait rejetée.	

Je suis informé(e) que ma situation pourra éventuellement faire l'objet d'un examen en équipe pluridisciplinaire.

Date:/	Signature
--------	-----------

LISTE DES PIECES JUSTIFICATIVES A JOINDRE AU DOSSIER DE DEMANDE

- * Copie du livret de famille ou de la carte d'identité ou d'un passeport de la Communauté Européenne ou extrait d'acte de naissance.
- * Pour les personnes étrangères : copie de la carte de résident ou d'un titre de séjour exigé pour résider régulièrement en France en application du titre 1^{er} du livre III du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile.
- * Copie intégrale du dernier avis d'imposition ou de non-imposition à l'impôt sur le revenu du demandeur, et du(de la) concubin(e), ou partenaire d'un pacs.
- * Copie recto-verso du dernier relevé de la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties. A défaut, joindre un relevé de propriété.
 - * Relevé d'identité postal ou bancaire.
 - * Copie de la carte Vitale ou de l'attestation de carte Vitale.
- * Relevé détaillé de la situation financière du demandeur, de son conjoint(e), concubin(e) ou partenaire d'un pacs établi par son/ses établissements bancaires et/ou compagnie(s) d'assurance.

Joindre également :

- * Pour une demande d'APA à domicile:
 - certificat médical "APA" sous pli confidentiel.
 - fiche "renseignements complémentaires pour une demande d'APA à domicile" (facultatif)
- * Pour une demande d'APA en établissement :
 - bulletin d'entrée
 - copie de l'arrêté de tarification si l'établissement est situé hors du Puy-de-Dôme
 - grille AGGIR

Article L 232.16 du Code de l'Action Sociale et des Familles

"Pour vérifier les déclarations des intéressés, les services de l'évaluation des droits à l'allocation personnalisée d'autonomie peuvent demander toutes les informations nécessaires aux administrations publiques, notamment aux administrations fiscales, aux collectivités territoriales, aux organismes de sécurité sociale et de retraite complémentaire qui sont tenus de les leur communiquer. (...)"

Article I 135-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles

"Le fait de percevoir frauduleusement ou de tenter de percevoir frauduleusement des prestations au titre de l'aide sociale est puni des peines prévues par les articles 313-1, 313-7 et 313-8 du Code pénal" (notamment 5 ans d'emprisonnement et 375 000 € d'amende)

Selon la loi n° 2001-647 du 20 juillet 2001, le décret n° 2001-1085 du 20 novembre 2001, la loi n° 2003-289 du 31 mars 2003 et le Règlement départemental d'aide sociale, le Conseil départemental a la possibilité d'effectuer un contrôle de l'effectivité de la dépense de l'aide accordée. Selon la loi du 06/01/1978

Les traitements relatifs à cette demande sont informatisés. Ils sont donc soumis aux dispositions de la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978 qui protège les droits et libertés individuels.

Conformément à l'article 27 de cette loi, les personnes auprès desquelles sont recueillies des informations nominatives, sont informées que :

- 1 Toutes les réponses aux différents questionnaires sont obligatoires. Un défaut de réponse entraînera des retards ou une impossibilité dans l'instruction du dossier.
- 2 Les destinataires des informations collectées sont exclusivement les administrations et organismes habilités à connaître des dossiers d'aide à domicile ou en établissement.
- 3 En tout état de cause, les personnes concernées ont un droit d'accès et de rectification des informations nominatives stockées ou traitées informatiquement.

Pour l'exercice de ce droit, il convient de vous adresser selon la prestation dont vous bénéficiez, en justifiant de votre identité, à : Monsieur le Président du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme – 24 Rue Saint-Esprit – 63033 CLERMONT-FERRAND Cedex 1

(1) Rayer la mention inutile